



GAMME VITIVINICOLE

162 - SOCO'COMBITARTRE

DESCRIPTION

Le « 162 » est un produit **additif** utilisable avec des produits de base fortement alcalins destinés au nettoyage du matériel dans les industries agroalimentaires.

Son haut pouvoir désinfectant et bactéricide en fait le complément idéal de nos produits « 160 SOCO'VINITARTRE » ou « 161 SOCO'ALITARTRE » afin d'augmenter par synergie le pouvoir dispersant des solutions alcalines de nettoyage tout en apportant, dans le même temps, une désinfection intéressante.

Le « 162 » trouve son application pour le nettoyage et la désinfection du matériel (sols, circuits, cuveries, tanks, matériel de filtration ...) dans les industries du lait, de la boisson, viticoles et vinicoles.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect	Liquide limpide, assez visqueux	Densité à 20°C	1,130 ± 0,010
Couleur	Incolore	pH à 20°C (produit pur)	3 ± 0,5
Tenue au froid	Liquide jusqu'à -30°C		

ININFLAMMABLE – BIODEGRADABLE A PLUS DE 90%.

CONFORME À L'ARRÊTÉ SUR LES PRODUITS DE NETTOYAGE DU MATERIEL POUVANT SE TROUVER AU CONTACT DES DENRÉES ALIMENTAIRES, APRÈS RINCAGE.

Précautions :

► « 162 » étant très alcalin, lors de son utilisation, porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux et du visage. *provoque des brûlures*.

► Eviter d'utiliser « 162 » sur des matériaux en alliages d'aluminium, fer galvanisé et fer étamé.



MODE D'EMPLOI

1) Pour l'élimination des tartres vinaires :

NE S'UTILISE JAMAIS SEUL mais comme boost, combiné au « 160 SOCO'VINITARTRE » ou au « 161 SOCO'ALITARTRE » .

Dans la quantité d'eau jugée nécessaire, diluer :

- 50 à 100 g/l (5 à 10 %) de « 161 SOCO'ALITARTRE » puis avec précautions 25 à 50 g/l (2,5 à 5 %) de « 162 ».
- 50 à 100 g/l (soit 5 à 10 %) de « 161 SOCO'ALITARTRE » pour 12,5 à 25 g/l (1,25 à 2,5 %) de « 162 ».
- Laisser circuler en circuit fermé avec un temps de contact variant de 5 à 15 minutes.
- Rincer jusqu'à eau claire.

2) Pour la désinfection :

- 0,15 à 0,2 % sans rinçage.

Les informations contenues dans la présente fiche sont l'expression de nos connaissances et de résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Cependant, elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme apportant une garantie, ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse. Des essais préalables à chaque utilisation permettront de vérifier que les modes d'emploi et les conditions d'application du produit sont satisfaisants. Nos spécialistes sont à la disposition des utilisateurs pour les aider à résoudre au mieux leurs problèmes.



PRODUIT UTILISABLE EN
AGRICULTURE BIologIQUE
EN APPLICATION DU
RÉGLEMENT CE N°834/2007

